

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Genève, le 22.05.18

Quatre films d'animation pour mieux comprendre la justice

Le Pouvoir judiciaire et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) ont produit quatre films courts d'animation visant à expliquer le déroulement d'une procédure judiciaire. Ces films, disponibles sur le site internet du Pouvoir judiciaire, serviront de support aux deux institutions, dans le cadre d'événements ou encore de séquences d'enseignement.

Le fonctionnement de la justice a été modifié en profondeur depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2011, des codes de procédures fédéraux, et un outil pédagogique destiné à un grand public faisait jusqu'à présent défaut. Partant d'une précédente collaboration en 2002 ayant débouché sur la réalisation d'un film explicatif sur les conséquences judiciaires d'un fait divers sous l'ancien droit, le Pouvoir judiciaire et le service écoles-médias (SEM) du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport ont réalisé un support, plus moderne, visant à montrer l'activité de la justice à Genève, de façon simple et ludique.

Ce sont donc trois cas typiques qui sont utilisés pour expliquer le déroulement d'une procédure. Un premier film portant sur un divorce permet de saisir les différentes phases d'un litige en matière civile. Un autre se penche sur les étapes d'une procédure pénale après la survenance d'un cambriolage. Un troisième film s'intéresse à l'intervention de la justice de droit public (ou administrative) qui doit trancher un conflit autour d'un projet de construction. Un film d'introduction rappelle quelques principes fondamentaux tels que la séparation des pouvoirs.

A travers ces films, le Pouvoir judiciaire entend informer un public jeune et moins jeune sur son fonctionnement et ses acteurs, et répondre à l'objectif d'améliorer l'information au public tel que prévu dans son plan stratégique.

Un objectif d'information également poursuivi par le DIP, qui souhaite offrir aux enseignant-e-s un support pédagogique supplémentaire pour permettre aux élèves de mieux se familiariser avec le fonctionnement de la justice.

Les films d'animation sont dès à présent accessibles au public sur [le site du Pouvoir judiciaire](#).

Pour tout complément d'information:

M. Henri Della Casa, chargé de relations médias, PJ, +41(0) 22 327 62 77, +41 (0)78 674 69 95, communication@justice.ge.ch

M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de communication, DIP, +41 (0)22 546 69 68, +41 (0)79 754 25 90, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch